



RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DES ÉCOLES À COURBEVOIE

Conformément aux annonces faites par le Premier ministre, Édouard Philippe, le 28 avril dernier, les écoles maternelles et élémentaires rouvriront à compter du 11 mai prochain de manière progressive et évolutive.

Ce document précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement des écoles sur le temps scolaire et périscolaire dans le respect des prescriptions émises par l'autorité sanitaire.

Document réalisé en étroite collaboration avec
l'Inspection de l'Éducation nationale - 8^e circonscription de Courbevoie

- 1 – TEMPS SCOLAIRE**
- 2 – PENDANT LA CLASSE**
- 3 – PENDANT LA RÉCRÉATION**
- 4 – PENDANT LA SIESTE**
- 5 – PENDANT LA RESTAURATION
ET LE GOÛTER**
- 6 – ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES
ET ACCUEIL DE LOISIRS**
- 7 – GARDERIE DU SOIR**
- 8 – ACCUEIL DE LOISIRS
LES MERCREDIS ET VENDREDIS APRÈS-MIDI**
- 9 – PENDANT LES ACTIVITÉS**
- 10 – MESURES D’HYGIÈNES SPÉCIFIQUES**
- 11 – PROCÉDURE DE GESTION
D’UN CAS COVID-19**

1 - TEMPS SCOLAIRE

Le retour des élèves à l'école s'effectuera sans obligation et sur le principe du volontariat dans le cadre d'un strict protocole sanitaire national.

| 11 au 13 mai | 14 mai | 15 mai | 18 mai | 25 mai |
|-------------------------|--------|--------|--------|-------------------------|
| Rentrée des enseignants | GS | CP | CM2 | Tous les autres niveaux |

Les enfants alterneront par groupe de 10 élèves en maternelle et 15 élèves en élémentaire à raison de 2 jours complets par semaine en lien avec l'organisation scolaire de Courbevoie (lundi et mardi ou mercredi matin, jeudi et vendredi matin).

Exemple : un enfant présent à l'école **semaine A le lundi et mardi** sera présent à l'école **semaine B le mercredi matin, jeudi et vendredi matin**.

L'Éducation nationale se chargera d'informer les familles quant à la composition des classes. Ces groupes élèves seront stables pour contribuer à la limitation du brassage. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes ou de niveaux différents.

Horaires des écoles :

Les horaires officiels des écoles restent inchangés. Cependant, afin de garantir des entrées et sorties sécurisées au plan sanitaire, des horaires décalés d'entrée et de sortie seront mis en place et communiqués aux parents par les directeurs des écoles selon les indications ci-après, aménageables selon le contexte particulier de chaque école :

| | | Début de la classe | Pause méridienne | Fin de la classe | Garderie |
|---------------------|----------------|--------------------|------------------|------------------|-----------|
| Écoles maternelles | PS - MS | 8h45 à 9h | 11h30-13h30 | 16h à 16h15 | 16h30-18h |
| | GS | 8h30 à 8h45 | 11h30-13h30 | 16h15 à 16h30 | 16h30-18h |
| Écoles élémentaires | CM1 - CM2 | 8h45 à 9h | 11h30-13h30 | 16h15 à 16h30 | 16h30-18h |
| | CP - CE1 - CE2 | 8h30 à 8h45 | 11h30-13h30 | 16h à 16h15 | 16h30-18h |

Afin de ne pas multiplier les cas contacts, **les parents ne seront pas autorisés à pénétrer dans les établissements scolaires, même en maternelle. Il est préférable qu'un seul parent accompagne l'enfant à l'école.**

Il est particulièrement important que les parents s'appliquent à respecter ces horaires aménagés et sans retard afin de contribuer au mieux au bon fonctionnement des entrées et sorties.

Afin de limiter les risques de contamination, une distance de sécurité d'au moins un mètre entre les personnes sera imposée devant les établissements scolaires. Un marquage au sol sera matérialisé.

La température des enfants sera prise systématiquement chaque matin à l'entrée dans l'établissement par un agent municipal et sera comparée à la température plafond (37,8°C). En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.

2 – PENDANT LA CLASSE

La salle de classe est aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins 1 mètre.

D'une manière générale les aménagements de la classe sont organisés par les enseignants à partir des recommandations officielles quant à la sécurité sanitaire des élèves et en fonction des objectifs pédagogiques de l'enseignement.

Les places devront être nominatives. La Ville met à disposition des élèves des plexiglass souples posés sur les tables pour éviter toute contamination respiratoire par gouttelette.

Les échanges manuels de jouets, crayons, livres, cahiers... doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et la classe doit être limité au strict nécessaire.

Tout le personnel enseignant, tous les agents municipaux et tous les animateurs du VAL auront à disposition les matériels (masques, gel hydroalcoolique, gants, etc.) nécessaires à la mise en sécurité sanitaire des élèves. Ils seront formés aux mesures barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes. Cette formation sera adaptée à l'âge des enfants dont ils auront la responsabilité.

Sur le plan pédagogique, la reprise des cours répondra dans un premier temps à cinq objectifs :

- Réinstaller les règles de fonctionnement de la classe et remobiliser l'appétence des élèves pour l'école et les apprentissages, la socialisation et le vivre ensemble, leur attention et concentration dans le contexte nouveau de reprise de la classe.
- Assurer un retour progressif aux apprentissages, notamment les apprentissages fondamentaux en prenant le temps d'apprécier la situation de chaque élève dans la classe, de répondre à ses besoins particuliers.
- Reconstruire une dynamique de classe, notamment en favorisant l'expression, l'écoute et la coopération.
- Consolider et poursuivre les apprentissages indispensables à la bonne poursuite du parcours scolaire de l'élève dans le niveau de classe supérieur. La continuité pédagogique sera maintenue pour les enfants qui ne pourront se rendre à l'école.
- Dans le contexte de la sécurité sanitaire des élèves, installer et construire en co-éducation avec les parents une éducation aux gestes barrière adaptée à l'âge et aux niveaux des élèves.

Enfants en situation de handicap et PAI :

Une attention particulière sera portée aux enfants en situation de handicap et bénéficiant d'un PAI (asthme, diabète...). L'apprentissage des règles barrières de ces enfants sera adapté en prenant leur handicap en compte. Des masques pédiatriques seront à la disposition des directeurs d'école pour les cas particuliers en fonction des situations.

3 – PENDANT LA RÉCRÉATION

Les récréations seront organisées par groupe de classe en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière. Elles seront échelonnées durant la journée, avec une surveillance renforcée des enseignants et permettront aux agents d'entretien d'assurer la désinfection de la classe. Les cours de récréation seront découpées en plusieurs parties pour éviter les mélanges de groupes.

Les jeux de contact et de ballon seront proscrits.

Les structures de jeux extérieurs seront neutralisées car les surfaces de contact ne peuvent pas être entièrement désinfectées.

Les activités non dirigées limitant les interactions entre les élèves seront privilégiées.

4 – PENDANT LA SIESTE

Les dortoirs seront aménagés afin de respecter la distanciation règlementaire d'au moins 1 mètre.

Les couchages seront nominatifs, le linge sera changé après chaque cycle de venue de l'enfant.

5 – PENDANT LA RESTAURATION ET LE GOÛTER

Un service de restauration sera proposé et suivra le protocole sanitaire afin de limiter la circulation et le croisement des enfants. Les menus seront consultables sur l'application Bon App' et sur le site de la ville.

Ces repas seront conditionnés de manière individuelle dans le respect des règles d'hygiène et de la chaîne du froid. Un nettoyage complet de la salle de classe est prévu avant la livraison des repas et à la fin du repas.

Pour les enfants qui bénéficient d'un PAI avec panier repas, la famille devra fournir un repas froid, conservé dans les conditions appropriées (sac isotherme, pain de glace ou glacière). Il n'y aura pas de possibilité de maintien au froid ni de réchauffage.

Il sera rappelé aux enfants au début de chaque repas le fait de ne pas partager de la nourriture, eau, couverts.

Le lavage des mains sera organisé avant et après chaque repas.

Les goûters seront servis de la même manière dans les classes.

6 - ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET ACCUEIL DE LOISIRS

Des mesures sanitaires strictes, identiques à celles établies durant le temps scolaire seront mises en place.

Les parents ne seront pas autorisés à pénétrer dans les centres de loisirs, même en maternelle.

Durant les journées consacrées à la prérentrée, tout le personnel d'animation sera formé aux mesures barrières, aux règles de distanciation sociale et au port du masque pour eux-mêmes. Cette formation sera adaptée à l'âge des enfants dont ils auront la responsabilité.

Important : afin de respecter le protocole sanitaire de déconfinement, seuls les enfants qui fréquentent l'école seront accueillis durant les temps périscolaires et accueil de loisirs. Les garderies du matin, les études, les activités postscolaires et les activités des Maisons du Val sont suspendues.

7 – GARDERIE DU SOIR

Jusqu'à la fin de l'année scolaire, l'accueil du soir s'effectuera sur inscription obligatoire de 16h30 jusqu'à 18h.

Seuls les enfants qui fréquentent l'école la journée seront accueillis à l'accueil du soir.

Modalités d'accueil :

En maternelle :

À partir du jeudi 14 mai, pour les enfants de GS uniquement, en demi groupe (voir modalité « Le temps scolaire »).

À partir du lundi 25 mai, pour TOUS les niveaux (PS, MS, GS), en demi groupe (voir modalité « Le temps scolaire »).

En élémentaire :

À partir du vendredi 15 mai, pour les enfants de CP

À partir du lundi 18 mai, pour les CM2 uniquement, en demi-groupe (voir modalité « Le temps scolaire »).

À partir du lundi 25 mai, pour TOUS les niveaux (CP, CE1, CE2, CM1, CM2), en demi-groupe (voir modalité « Le temps scolaire »).

8 – ACCUEIL DE LOISIRS LES MERCREDIS ET VENDREDIS APRÈS-MIDI

Jusqu'à la fin de l'année scolaire l'accueil de loisirs s'effectuera de 11h30 à 18h.

Selon l'organisation de l'éducation nationale seuls les enfants qui fréquentent l'école le matin seront accueillis au centre de loisirs.

Calendrier de réouverture des centres de loisirs :

Mercredi 20 mai (tous les accueils de loisirs ouverts)

Dans la continuité des mesures gouvernementales, seuls les enfants de Grande Section de maternelle, de CP et de CM2 seront accueillis.

Vendredi 22 mai - Pont de l'Ascension : pas d'accueil dans les centres de loisirs.

À partir du 27 et 29 mai, seuls les enfants des niveaux scolarisés les mercredis matins et vendredis matins seront accueillis.

9 – PENDANT LES ACTIVITÉS

Les animateurs seront attentifs aux recommandations sanitaires de l'ARS (Agence Régionale de Santé) : le lavage des mains sera organisé ; la disposition des enfants dans les salles sera espacée ; l'absence de contacts physiques (pas d'embrassade, pas de poignée de mains, pas d'accolade...) sera respectée, y compris dans les cours des écoles.

L'organisation des activités s'effectuera par petits groupes de 10 enfants en maternelle et 15 enfants en élémentaire en tenant compte des groupes constitués par les enseignants, et n'auront pas d'activités communes avec d'autres groupes.

La distanciation et les mesures d'hygiène seront respectées durant le temps d'accueil. Les équipes d'animation proposeront, en déclinaison de leur projet pédagogique, un programme d'activités adapté aux circonstances. Elles tiendront compte de la crise sanitaire. Les activités proposées permettront la stricte observation des consignes sanitaires et notamment le respect des gestes barrière. Priorité sera donnée aux activités éducatives favorisant les apprentissages.

Pour information et à ce jour aucune organisation concernant les vacances estivales n'est arrêtée. La Ville reste en attente de l'annonce des nouvelles mesures gouvernementales à ce sujet.

Modalités d'inscriptions aux activités périscolaires :

Réservations obligatoires de la restauration, de la garderie du soir, du NAP et de l'accueil de loisirs du mercredi après-midi sur Courbevoie Chez Moi :
<https://www.courbevoie-chez-moi.fr/>

Elles se font dans les démarches « Famille » rubrique « Gérer mes réservations ».

Afin de faciliter l'organisation de l'encadrement des enfants et de la commande des repas et des goûters, les familles devront effectuer leurs réservations au plus tard une semaine avant la présence de l'enfant.

En élémentaire, il n'y aura pas d'étude surveillée. Pour l'accueil après 16h30, les familles devront cocher l'activité « Garderie du soir ». La commande des goûters s'enclenchera automatiquement avec la réservation de la garderie du soir.

Attention : un enfant ne pourra pas être accueilli si les activités n'ont pas été réservées au préalable. Toutes les activités réservées seront dues.

Renseignements auprès du Guichet famille au 01 71 05 79 38
ou sur famille@ville-courbevoie.fr

10 - MESURES D'HYGIÈNE SPÉCIFIQUES

Un nouveau protocole d'hygiène a été mis en place par la Ville afin que les agents mettent en place les mesures de nettoyage renforcées dans chaque école.

LES SALLES DE CLASSE : nettoyage, désinfection et aération des salles de classes avant l'arrivée des enfants le matin. Puis 3 désinfections et aérations supplémentaires dans la journée : pendant les récréations du matin et de l'après-midi et après le déjeuner.

LES SANITAIRES : nettoyage et désinfection des sanitaires avant l'arrivée des enfants le matin, puis après chaque récréation. Outre le nettoyage des cuvettes et lunettes, les agents auront la consigne de désinfecter à chaque fois les distributeurs de papier toilette, de savon et d'esuie-main, les lavabos, poignées de portes et interrupteurs.

LES HALLS, ESPACES DE CIRCULATIONS ET ESCALIERS : nettoyage et désinfection chaque matin. Dans la journée, désinfection régulière des rampes d'escalier, poignées de porte et interrupteur. Dans la mesure du possible les portes seront maintenues en position ouvertes, hormis celles intervenant dans le dispositif de maîtrise du risque incendie.

Toutes les écoles seront entièrement nettoyées une semaine avant la reprise des enfants et des enseignants.

Les opérations de désinfections seront réalisées avec un produit bactéricide et virucide.

Les agents des écoles porteront un masque dans l'exercice de leurs missions et seront formés sur les gestes barrière et les procédures sanitaires à adopter.

11 - PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS COVID-19

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'Éducation nationale dont les coordonnées sont disponibles auprès de chaque directeur d'école.

- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le directeur et du médecin scolaire de secteur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'Éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'Éducation nationale.